

l'ONU formeraient avec ces hauts fonctionnaires un «cabinet international capable d'aborder de façon énergique et coordonnée les problèmes planétaires».¹ Le nouveau Secrétaire général serait désigné selon une procédure de sélection minutieuse qui remplacerait la démarche partisane actuelle. S'il est évident qu'une telle procédure ne sera pas en place pour la nomination du prochain Secrétaire général, il reste que les propositions de ce genre ont attiré l'attention sur l'importance du poste et sur la décision cruciale qui interviendra à l'automne 1991, quand il faudra choisir le remplaçant de M. Pérez de Cuéllar.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Au Canada, la plupart des déclarations officielles ont porté sur le maintien de la paix. Ottawa a réagi favorablement et avec enthousiasme aux progrès accomplis par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le 26 septembre 1990, dans une allocution prononcée devant l'Assemblée générale, M. Joe Clark, alors ministre des Affaires extérieures, a déclaré :

Le Canada est persuadé qu'on peut faire davantage pour veiller à ce que la capacité unique qu'ont les Nations Unies de fournir des forces de maintien de la paix dans les conflits régionaux reste réellement efficace. Je suis heureux que le Canada ait pu contribuer à insuffler une nouvelle vie au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui a présenté de nouvelles propositions à l'ONU en vue d'améliorer les activités actuelles de maintien de la paix et d'en préparer d'autres. Sa tâche n'est cependant pas terminée, et il faudra obtenir des engagements encore plus grands pour fournir aux Nations Unies la capacité et les ressources nécessaires à l'organisation d'opérations de maintien de la paix variées, rapides et couronnées de succès (...)

Soulignons en particulier que le Canada appuierait une mesure des Nations Unies visant à obtenir de tous les pays membres une indication précise des troupes et de l'équipement qu'ils pourraient mettre à leur disposition pour de futures opérations de maintien de la paix. Selon nous, cela pourrait comprendre un inventaire des ressources civiles, notamment les forces de police, les spécialistes des communications et de la logistique, ainsi que des experts en processus électoral et des observateurs qui pourraient servir non seulement à maintenir la paix mais aussi à la préparer.²

En décembre 1990, entre autres recommandations à l'Assemblée générale, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a proposé de concentrer désormais ses efforts sur un nombre limité de mesures visant à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il a aussi invité les pays membres à se prononcer davantage sur ses recommandations et sur ses activités futures. Le

¹Urquhart, Brian et Erskine Childers, *Une direction énergique pour le monde de demain : L'avenir des Nations Unies*, Fondation Dag Hammarskjöld, Uppsala, Suède, 1990, p. 47.

²Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Notes pour une allocution à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies» («Allocution à l'Assemblée générale» dans le reste du texte), *Déclaration* 90/55, 26 septembre 1990.